

MAIRIE DE VALMEINIER
PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 20 MARS 2026

Nombre de Conseillers en exercice	15
Nombre de présents	15
Nombre de votants	15

VU le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars, à 19 heures, les membres du conseil municipal proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du 15 mars 2026, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Alexandre ALBRIEUX, Pascal BAUDIN, Philippe EXCOFFIER, Isabelle GORIN, Romain MALLEVAL, Sami BAUDIN, Denis BOUVIER, Stéphane LEVAVASSEUR, Alexandra PACUSZKA, Caroline NEYRET, Laëtizia RUIZ, Alice CHARPENTIER, Léa NORAZ, Louis SALOMON, Fabienne MILLIEN-FORESTIER.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Alexandre ALBRIEUX, Maire sortant qui a invité Monsieur Denis BOUVIER, le doyen d'âge, à procéder à l'élection du maire.

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire Madame Caroline NEYRET.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

I. ÉLECTION DU MAIRE

Premier tour de scrutin :

Le président du bureau a invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 de ce code.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 7

Ont obtenu :

Monsieur Alexandre ALBRIEUX : Treize voix
Monsieur Denis BOUVIER : Deux voix

Monsieur Alexandre ALBRIEUX ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire, et a été installé.

II. INSTITUTION DU NOMBRE DE POSTE D'ADJOINTS

Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Il est proposé de créer trois postes d'adjoints.

Approuvé à l'unanimité

III. ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Une seule liste est proposée.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 2
- suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 7

La liste 1 a obtenue treize voix.

La liste 1 ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire : Monsieur Pascal BAUDIN, Madame Isabelle GORIN et Monsieur Philippe EXCOFFIER.

IV. LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL ET REMISE DE LA COPIE DU CHAPITRE III DU TITRE II DU LIVRE IER DU CGCT SUR LES CONDITIONS D'EXERCICE DES MANDATS MUNICIPAUX (SOIT LES ARTICLES L.2123-1 A L.2123-35 ET R.2123-1 A D 2123-28 DU CGCT)

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire donne lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L.1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales. Une copie a été remise à l'ensemble du conseil municipal ainsi qu'une copie du chapitre III du titre II du livre Ier du CGCT sur les conditions d'exercice des mandats municipaux (soit les articles L.2123-1 à L.2123-35 et R.2123-1 à D 2123-28 du CGCT)

V. NOMINATION DES MEMBRES DES ORGANISMES EXTERIEURS ET DES COMMISSIONS MUNICIPALES

A.

B. Commissions municipales facultatives :

Le conseil municipal procède à la désignation des membres des commissions municipales facultatives, conformément aux dispositions en vigueur.

La désignation des membres se fait de manière uninominale, par vote du conseil municipal.

Il est décidé de créer les commissions suivantes :

- Commission travaux
- Commission culture
- Commission sports, sentiers et itinérance
- Commission communication
- Commission urbanisme
- Commission scolaire

Pour chaque commission, il est procédé à la désignation des membres :

Commission travaux :

Nombre de sièges à pourvoir : 7.

Candidatures	Résultats du vote	Elus
Pascal BAUDIN	15	Oui
Philippe EXCOFFIER	13	Oui
Stéphane LEVAVASSEUR	14	Oui
Romain MALLEVAL	14	Oui
Caroline NEYRET	13	Oui
Léa NORAZ	13	Oui
Laëtitia RUIZ	13	Oui
Denis BOUVIER	2	Non

Tous les sièges ont été attribués à la commission travaux.

Commission culture :

Nombre de sièges à pourvoir : 4.

Candidatures	Résultats du vote	Elus
Isabelle GORIN	13	Oui
Alexandra PACUSZKA	13	Oui
Louis SALOMON	13	Oui
Fabienne MILLIEN-FORESTIER	13	Oui

Tous les sièges ont été attribués à la commission culture.

Commission sports, sentiers et itinérances :

Nombre de sièges à pourvoir : 7.

Candidatures	Résultats du vote	Elus
Romain MALLEVAL	14	Oui
Sami BAUDIN	14	Oui
Alice CHARPENTIER	14	Oui
Caroline NEYRET	13	Oui
Léa NORAZ	14	Oui
Alexandra PACUSZKA	13	Oui
Louis SALOMON	14	Oui
Fabienne MILLIEN-FORESTIER	2	Non

Tous les sièges ont été attribués à la commission sports, sentiers et itinérances.

Commission communication :

Nombre de sièges à pourvoir : 6.

Candidatures	Résultats du vote	Elus
Alice CHARPENTIER	14	Oui
Sami BAUDIN	14	Oui
Léa NORAZ	14	Oui
Laëtitia RUIZ	14	Oui
Louis SALOMON	14	Oui
Fabienne MILLIEN-FORESTIER	3	Oui

Tous les sièges ont été attribués à la commission communication.

Commission urbanisme :

Nombre de sièges à pourvoir : 6.

Candidatures	Résultats du vote	Elus
Philippe EXCOFFIER	13	Oui
Pascal BAUDIN	13	Oui
Sami BAUDIN	13	Oui
Alice CHARPENTIER	14	Oui
Caroline NEYRET	13	Oui
Laëtitia RUIZ	14	Oui

Tous les sièges ont été attribué pour la commission urbanisme.

Commission scolaire :

Nombre de sièges à pourvoir : 2 (1 titulaire et 1 suppléant).

Candidatures	Résultats du vote	Elus
Isabelle GORIN (titulaire)	14	Oui
Caroline NEYRET (suppléante)	13	Oui

Tous les sièges ont été attribués à la commission scolaire.

C. Commissions municipales obligatoires :

La désignation des membres se fait au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Commission appels d'offres

Nombre de sièges à pourvoir : 6 (3 titulaires et 3 suppléants).

La liste est composée de :

Titulaires

Pascal BAUDIN
Laetitia RUIZ
Denis BOUVIER

Suppléants

Stéphane LEVAVASSEUR
Caroline NEYRET
Fabienne MILLIEN-FORESTIER

Pour : 15 - Opposition : 0 - Abstention : 0

La liste des candidats est déclarée élue à la commission d'appel d'offres.

Commission de suivi de la délégation de service public des remontées mécaniques et du domaine skiable.

Nombre de sièges à pourvoir : 3

La liste est composée de :

Pascal BAUDIN
Alice CHARPENTIER
Romain MALLEVAL

Pour : 13 - Opposition : 2 - Abstention : 0

La liste des candidats est déclarée élue à la commission de suivi de la délégation de service public des remontées mécaniques et du domaine skiable.

Commission paritaire de concertation Valmeinier-Valloire.

Nombre de sièges à pourvoir : 3

La liste est composée de :

Pascal BAUDIN
Alice CHARPENTIER
Romain MALLEVAL

Pour : 13 - Opposition : 2 - Abstention : 0

La liste des candidats est déclarée élue à la commission paritaire de concertation Valmeinier-Valloire.

Représentation dans les organismes extérieurs :

SAS :

Nombre de siège à pourvoir : 1.

Candidatures	Résultats du vote	Elus
Philippe EXCOFFIER	13	Oui

Le siège a été attribué à la commission SAS.

ADMR :

Nombre de sièges à pourvoir : 2 (1 titulaire et 1 suppléant).

Candidatures	Résultats du vote	Elus
Caroline NEYRET (titulaire)	13	Oui
Louis SALOMON (suppléant)	13	Oui
Fabienne MILLIEN-FORESTIER	2	Non

Tous les sièges ont été attribués à la commission ADMR.

AFP :

Nombre de sièges à pourvoir : 2 (1 titulaire et 1 suppléant).

Candidatures	Résultats du vote	Elus
Philippe EXCOFFIER (titulaire)	13	Oui
Pascal BAUDIN (suppléant)	13	Oui
Fabienne MILLIEN-FORESTIER	2	Non

Tous les sièges ont été attribués à la commission AFP.

SOREA :

Nombre de siège à pourvoir : 1.

Candidatures	Résultats du vote	Elus
Laëtitia RUIZ	13	Oui
Denis BOUVIER	2	Non

Le siège a été attribué à la commission SOREA.

Office de Tourisme :

Nombre de sièges à pourvoir : 7.

Candidatures	Résultats du vote	Elus
Sami BAUDIN	14	Oui
Stéphane LEVAVASSEUR	13	Oui
Caroline NEYRET	13	Oui
Léa NORAZ	14	Oui
Alexandra PACUSZKA	14	Oui
Laëtitia RUIZ	14	Oui
Louis SALOMON	13	Oui
Denis BOUVIER	2	Non

Tous les sièges ont été attribués à la commission Office de Tourisme.

Syndicat Mixte des Islettes :

Nombre de sièges à pourvoir : 4 (2 titulaires et 2 suppléants).

Candidatures	Résultats du vote	Elus
Alexandre ALBRIEUX (titulaire)	13	Oui
Philippe EXCOFFIER (titulaire)	13	Oui
Pascal BAUDIN (suppléant)	13	Oui
Alexandra PACUSZKA (suppléante)	14	Oui

Tous les sièges ont été attribués à la commission Syndicat Mixte des Islettes.

MOSAICA :

Nombre de sièges à pourvoir : 2 (1 titulaire et 1 suppléant).

Candidatures	Résultats du vote	Elus
Isabelle GORIN (titulaire)	13	Oui
Louis SALOMON (suppléant)	14	Oui

Tous les sièges ont été attribués à la commission MOSAICA.

CCAS :

La désignation des membres se fait au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Nombre de sièges à pourvoir : 4

La liste est composée de :

Isabelle GORIN

Caroline NEYRET

Louis SALOMON

Fabienne MILLIEN-FORESTIER

Pour : 15 - Opposition : 0 - Abstention : 0

La liste des candidats est déclarée élue à la commission CCAS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.